

Foncia Paris Rive Droite
Versailles Grand Siècle

8 promenade Mona Lisa
78000 Versailles
Tél : 01.30.97.00.50
Fax : 01.39.53.02.07

parisrd-vgs@foncia.fr
FONCIA.COM

INFORMATION

RACCORDEMENT AU RESEAU NUMERIQUE EN PARTIES COMMUNES

MODALITES DE DEMANDE D'AUTORISATION

La Résidence Grand Siècle est raccordée au réseau de communications numériques à très haut débit.

Afin de bénéficier de ce service en tant que copropriétaire ou locataire, **il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du syndic.**

Pour ce faire, **la fibre optique devra passer par le fourreau existant du téléphone.** En cas d'impossibilité technique, il peut s'avérer nécessaire d'amener la fibre optique depuis le boîtier d'étage situé dans la gaine technique du palier jusqu'à l'intérieur de l'appartement.

Dans ce cas, l'électricien du service technique de la résidence doit impérativement être consulté, avant toute intervention pour un passage en apparent dans les parties communes, la fibre optique devant alors cheminer en cueillie des plafonds sous moulure PVC blanche.

COMMENT PROCEDER

1. **Contacter le cabinet du syndic par mail ou par téléphone pour prendre un rendez-vous sur place avec l'électricien de la résidence (un délai peut être nécessaire).**
2. **L'électricien vous remettra sur place personnellement une demande d'autorisation qu'il complètera pour sa partie avec le schéma de cheminement de la fibre optique sous moulures pour le cas où la fibre ne pourrait emprunter le fourreau téléphonique existant.**
3. **Compléter le formulaire de demande d'autorisation :**
 - Nom du bâtiment,
 - Nom du copropriétaire,
 - N° d'appartement,
 - Téléphone,
 - Adresse mail,
 - Opérateur choisi.
4. **L'électricien transmettra la demande d'autorisation pour validation par le syndic lequel vous retournera un exemplaire.**
5. **Remettre l'autorisation validée par le syndic au technicien de votre opérateur lors du RV de raccordement.**

Le Syndic





FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU NUMERIQUE EN PARTIES COMMUNES



| | | | |
|--------------------|--|-------------|--|
| NOM DU BATIMENT : | | TELEPHONE : | |
| NOM DU DEMANDEUR : | | MAIL : | |
| N° D'APPARTEMENT : | | OPERATEUR : | |

Afin de bénéficier du service de communications numériques à très haut débit en tant que copropriétaire ou locataire, **il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du syndic.**

La fibre optique devra passer par le fourreau existant du téléphone. En cas d'impossibilité technique, il peut s'avérer nécessaire d'amener la fibre optique depuis le boîtier d'étage situé dans la gaine technique du palier jusqu'à l'intérieur de l'appartement.

Dans ce cas, l'électricien du service technique de la résidence doit impérativement être consulté, avant toute intervention pour un passage en apparent dans les parties communes, **la fibre optique devant alors cheminer en cueillie des plafonds sous moulures PVC blanche** suivant le croquis joint :

Cadre réservé à l'électricien de la résidence

 Moulure existante
 Moulure à poser

L'installation devra intégralement être prise en charge par l'opérateur et réalisée par des techniciens qualifiés. L'opérateur devra s'engager à réaliser les travaux avec soin, suivant les règles de l'Art et normes en vigueur, en respectant le règlement intérieur de la copropriété, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que l'esthétique des parties communes de la résidence.

| <i>Demandeur</i> | <i>Cadre réservé à l'électricien</i> | <i>Cadre réservé au Syndic</i> |
|------------------------------------|--|---|
| Date : Signature du demandeur : | Date : Conditions particulières : Visa : | Date : Accord : <input type="checkbox"/> Refus : <input type="checkbox"/> Signature : |